

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

RAPPORT

établi à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt

SESSION 2005

Durée : 3h00

Coefficient : 2

SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN

Vous êtes technicien supérieur territorial au sein de la ville de X. Le Directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur les espaces naturels en milieux périurbains.

Documents joints :

- Document 1 :** « La gestion des espaces périurbains - Résumé du rapport d'information sur la gestion des espaces périurbains » - Commission des Affaires économiques du Sénat français - 1998 - 2 pages
- Document 2 :** « La place des espaces naturels périurbains pour une ville durable » - Commission européenne - Direction générale de l'environnement - janvier 2004 - 4 pages
- Document 3 :** « Quand la ville veut sauvegarder ses forêts » - La Gazette des communes - 25 août 2003 - 3 pages
- Document 4 :** « L'agriculture périurbaine change de nature » - Diagonal - juillet septembre 2004 - 5 pages
- Document 5 :** « Surfiler les lisières de la ville » - Diagonal - juillet/septembre 2004 - 5 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 20 pages (y compris celle-ci)

- ↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.